

# Factsheet: Ukraine

Juin 2025



Carte: [BBC](#), 13 mai 2025

# 1 FAITS ET CHIFFRES

## Population totale

Entre 36 et 38 millions (2025) pour le territoire ukrainien, y compris la Crimée, Louhansk, Donetsk, Zaporijjia et Kherson. 31 millions pour le territoire actuellement contrôlé par l'Ukraine.

## Langues

Selon le recensement de 2001, la langue officielle est l'ukrainien, parlé par 67 % des habitant·e·s comme première langue. Le russe est parlé par 30 % des habitant·e·s comme première langue. Autres langues minoritaires : roumain, bulgare, hongrois et biélorusse. La question de la langue est hautement politisée.

## Composition ethnique

Selon le recensement de 2001 , 77,8 % Ukrainiens, 17,3 % Russes. Autres minorités ethniques : Tatars de Crimée 0,5 %, Bulgares 0,4 %, Hongrois 0,3 %, Juifs 0,2%, les Roms 0,1 %. Les questions relatives aux minorités sont devenues très politisées depuis 2014.

## Religion

Christianisme (orthodoxe et catholique uniate).

## Gouvernement

République dotée d'un système de gouvernement présidentiel-parlementaire. Volodymyr Zelensky a été élu président en 2019 (73% des votes) pour une durée de cinq ans. Les élections, prévues pour la fin du mois de mars 2024, ont été reportées par le parlement au motif que le pays est toujours en guerre et soumis à la loi martiale.

## 2 PROFILS À RISQUE

### Territoires contrôlés par l'Ukraine

- Les **personnes soupçonnées de soutenir les autorités séparatistes de Donetsk ou de Louhansk ou de collaborer avec l'ennemi** courent le risque de subir des disparitions forcées, des détentions arbitraires et des mauvais traitements, y compris la torture, aux mains des forces de sécurité ukrainiennes, y compris des services secrets ukrainiens (SBU).
- Les **personnes reconnues coupables de collaboration avec l'ennemi** encourrent des peines allant d'une amende à cinq ans de prison, avec interdiction d'exercer certaines fonctions pendant dix à quinze ans. La perpétuité est prévue en cas de circonstances aggravantes. Entre mars et mai 2024, des verdicts ont été rendus dans 322 affaires avec un taux de condamnation de 100 %. Les lois visant à lutter contre la collaboration sont considérées comme trop vagues et imprécises et non conforme au droit international.
- **Journalistes professionnel-le-s des médias** : exposé-e-s au harcèlement et aux menaces. Recul de la liberté de la presse.
- **Femmes** : violence domestique, en particulier dans les régions de l'est de l'Ukraine touchées par le conflit. Violence basée sur le genre (VBG) très répandue.
- **Activistes LGBTQI+** : font régulièrement l'objet d'attaques et de discours de haine de la part de groupes d'extrême-droite. La police fait preuve d'inefficacité dans les enquêtes sur les crimes haineux.
- **Roms** : déjà victimes de discrimination et d'attaques avant la guerre. Accès limité à la protection et l'assistance en Europe en raison de discrimination raciale et d'un manque de documentation (10-20 % sont apatrides ou menacé-s d'apatridie).

### Territoires occupés/contrôlés par la Fédération de Russie

- Les **personnes soupçonnées d'être pro-ukrainiennes, ou qui refusent de coopérer avec les forces russes**, dans les territoires contrôlés par les forces séparatistes à Donetsk et Louhansk, mais également dans les zones contrôlées par les forces russes, courent le risque de subir des disparitions forcées, des détentions arbitraires, des mauvais traitements, y compris la torture. Sont notamment concernés, des fonctionnaires locaux, des activistes, des enseignant-e-s et des défenseuses et défenseurs des droits humains.
- **Journalistes et professionnel-le-s des médias** : exposé-e-s au harcèlement, aux enlèvements, aux agressions physiques et aux meurtres.
- **Enfants** : victimes d'enlèvements et transferts illégaux depuis des territoires occupés vers la Russie. Entre 20 000 et 35 000 enfants enlevés de force depuis février 2022.
- **Femmes** : exposées à la violence sexuelle et viols par les forces russes.

- **Personnes LGBTQI+** : dans la région de Crimée, ainsi que dans les régions de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijjia, annexées par la Russie en septembre 2022, la législation russe interdisant la propagande de l'homosexualité est appliquée.
- **Les personnes civiles, y compris les citoyen·ne·s ukrainien·ne·s**, sont exposées à la conscription forcée dans l'armée russe.
- **Activistes Tatars de Crimée** : exposé·e·s à des violations des droits humains, la persécution, la discrimination, la stigmatisation et la conscription forcée.
- **Membres de groupes religieux ou d'organisations politiques religieuses en Crimée et dans le Donbass** : témoins de Jehova, Église orthodoxe d'Ukraine et Hizb ut-Tahrir, victimes de persécution et d'intimidation.

### 3 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

#### **Guerre d'usure avec des gains territoriaux relativement marginaux des deux côtés**

Le 24 février 2022, le président Poutine a ordonné l'invasion de l'Ukraine par les forces russes. Depuis l'été 2024, la Russie a lancé de nouvelles offensives et enregistré des gains territoriaux principalement dans les oblasts de Donetsk et Soumy, reprenant plus de 5 000 km<sup>2</sup>. De son côté, l'Ukraine a mené des frappes de longue portée, notamment contre des infrastructures militaires et navires russes, mais sans reconquérir de territoires majeurs et sans parvenir à reprendre l'avantage sur le plan militaire. Le soutien occidental à l'Ukraine reste important mais devient plus incertain, notamment après l'élection de Donald Trump qui a suspendu une partie de l'aide américaine et pousse à des négociations. Malgré l'intensification des efforts diplomatiques, aucun véritable progrès n'a été enregistré.

#### **Importantes pertes en vies humaines dans les deux camps**

Environ 1 million de soldats russes auraient été tués ou blessés entre février 2022 et juin 2025. Du côté ukrainien, ce chiffre pourrait atteindre 400 000. Une équipe de la BBC et de Mediazona affirme avoir identifié 108 608 soldats russes tués en Ukraine.

#### **Nouvelles lois sur la mobilisation et la désertion**

En avril 2024, l'Ukraine a adopté des lois pour renforcer la mobilisation militaire, notamment en abaissant l'âge minimum de recrutement de 27 à 25 ans et en facilitant l'identification des conscrits, y compris ceux vivant à l'étranger. En 2024, des dizaines de milliers de procédures judiciaires ont été lancées pour absence non autorisée ou désertion, aboutissant à plus de 2 000 condamnations. Face à l'ampleur du phénomène, une loi votée à l'automne 2024 permet aux déserteurs et insoumis de reprendre leur service militaire pour éviter des poursuites judiciaires.

## **5,6 millions de personnes réfugiées et 3,8 millions déplacées**

Depuis le début de l'invasion russe, ce sont près plus de 14 millions de personnes qui ont fui leur maison, dont près de 5,6 millions qui vivent comme réfugiées en Europe ou ailleurs dans le monde. Selon l'OIM, en avril 2025, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays était estimé à 3,8 millions. L'OIM estime le nombre de personnes retournées à 4,1 millions, avec un mélange de personnes rentrées de l'étranger et d'autres qui étaient déplacées à l'intérieur du pays.

## **Graves violations des droits humains et du droit international humanitaire**

Le HCDH rapporte qu'entre février 2022 et février 2025 l'invasion et l'occupation russe ont donné lieu à de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire. Le conflit a fait au moins 46 000 victimes civiles, dont 13 300 tuées et plus de 32 700 blessées. Les frappes russes ciblées sur les infrastructures énergétiques ukrainiennes ont provoqué de graves coupures d'électricité, affectant l'accès à l'eau, au chauffage, à la santé et à l'économie du pays. Au moins 790 attaques ont touché des établissements de santé et 1 670 des établissements scolaires. En 2024, les attaques contre les structures médicales et éducatives ont fortement augmenté par rapport à 2023. Selon l'ONU, l'intensification de l'utilisation d'armes à longue portée en 2025, a contribué à l'augmentation de 50 % du nombre des victimes civiles durant les cinq premiers mois de 2025, comparé à la même période en 2024. Les données d'ACLED montrent qu'entre janvier et juin 2025, les frappes aériennes et de drones russes sur l'Ukraine ont augmenté de 135 % par rapport à la même période en 2024. Ces frappes ont également touché un nombre plus important de régions. Pour HRW, ces attaques contre des civil·e·s constituent des crimes de guerre au regard du droit international.

## **Mauvais traitements et exécution de prisonniers de guerre**

Selon le HCDH, les prisonniers·ières de guerre ukrainien·ne·s subissent des tortures et violences systématiques en captivité russe, avec de nombreux cas de violences sexuelles, d'exécutions et de décès en détention, en forte hausse depuis août 2024. Environ la moitié des prisonniers de guerre russes interrogés par le HCDH ont signalé des actes de torture ou de mauvais traitements, surtout au début de leur captivité ; 26 ont subi des violences sexuelles.

## **Violations systématiques des droits humains par la Fédération de Russie dans les territoires occupés. Torture dans les zones contrôlées par l'Ukraine**

Le HCDH relève que la Russie a imposé ses systèmes administratifs, juridiques et éducatifs dans les territoires occupés, forçant les habitants à prendre la citoyenneté russe et à obtenir un passeport pour accéder aux services essentiels. Les résident·e·s sont soumis à la conscription et à la propagande, tandis que les enfants sont endoctrinés et formés à des compétences militaires. Environ trois quarts des civil·e·s ukrainien·ne·s libéré·e·s de détention russe ont rapporté avoir subi des tortures ou de mauvais

traitements. Au moins 29 civil·e·s sont mort·e·s en détention et 170 ont été exécuté·e·s dans les zones contrôlées par la Russie. Les autorités russes ont restreint l'exercice de la liberté de religion ou de croyance, de la liberté d'expression et d'opinion, ainsi que de la liberté de réunion. Dans les zones contrôlées par l'Ukraine, plus d'un tiers des détenu·e·s civil·e·s lié·e·s au conflit interrogé depuis 2022 ont signalé des tortures ou mauvais traitements, y compris des violences sexuelles.

## 4 PRATIQUES DES AUTORITÉS SUISSES

### Status S depuis 2022

Depuis le 11 mars 2022, les autorités suisses ont appliqué le statut S aux citoyen·ne·s ukrainien·ne·s qui ont fui leur pays et qui sont arrivé·e·s en Suisse. Ce statut leur permet de bénéficier d'une admission rapide, sans passer par une procédure d'asile ordinaire, et jusqu'à ce que le besoin de protection cesse. Il s'agit d'une admission humanitaire temporaire de groupes pour lesquels la qualité de réfugié n'est pas examinée. En septembre 2024, le Conseil fédéral a prolongé le statut S, au moins jusqu'au 4 mars 2026. En juin 2025, le Conseil fédéral a décidé de durcir les conditions d'obtention du statut S, en ne l'octroyant qu'aux personnes venant de « régions d'Ukraine où leur vie ou leur intégrité physique est concrètement menacée ».